

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	30 (1901)
Heft:	6
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCES

I

Conférence des instituteurs du V^{me} arrondissement, à Bulle LE 11 AVRIL 1901

Le 11 avril écoulé, les instituteurs de la Gruyère étaient réunis en conférence spéciale, à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur. A 9 1/2 heures précises, la séance commence par la prière suivie de l'appel nominal des membres ; il n'y a qu'une seule absence, justifiée pour cause de maladie.

M. le Président nous souhaite la bienvenue et rappelle l'étonnement qui aura certainement saisi quelques membres en recevant la convocation pour la Conférence d'aujourd'hui. Je vous apprendrai donc, nous dit-il, que la Société de chant des instituteurs a été, dans la personne de son secrétaire caissier, frappée d'une amende de 5 fr. par l'Administration centrale des postes du II^{me} arrondissement. Jusqu'à présent, vous le savez, les convocations aux répétitions de chant ont toujours été faites, par cartes officielles. Le 28 mars dernier, j'avais fait convoquer par M. Bourdilloud les instituteurs et institutrices chanteurs à une répétition, à Bulle. Or, toutes les cartes qui sont parvenues au bureau de Bulle ont été arrêtées et expédiées, avec rapport, à la direction de Lausanne qui nous a infligé l'amende dont on vient de parler. Voilà pourquoi, ne pouvant convoquer les membres de la Société de chant par le moyen usité jusqu'à présent, j'ai donc cru bien faire en vous appelant à la Conférence d'aujourd'hui et cela d'autant plus que certaines questions, entre autres celle de l'enseignement de la gymnastique et du chant, demandaient à être remises en discussion. M. le Président nous donne connaissance des lettres qui ont été échangées jusqu'à ce jour au sujet de l'amende ci-dessus et nous parle de l'importance que revêt cette question pour l'avenir de notre Société.

Inutile de dire que cette nouvelle a péniblement impressionné l'assistance.

M. le Président nous parle ensuite du concert projeté pour le 21 avril prochain. En raison du mauvais temps dont nous sommes dotés depuis tantôt deux mois et des incidents imprévus qui se sont produits, la préparation à ce concert a particulièrement souffert ; il est dès lors possible qu'il soit retardé de huit jours. Il recommande chaleureusement ce concert à tous les membres présents qui peuvent faire beaucoup pour sa bonne réussite et nous apprend, qu'ensuite d'une décision du Comité de la Société de chant, la moitié de la recette nette sera affectée à une œuvre de bienfaisance intéressant tout particulièrement les instituteurs. On aborde ensuite les tractanda suivants mis à l'ordre du jour :

1^o Directions diverses et urgentes relatives à l'interprétation du nouveau *Manuel fédéral pour l'enseignement de la gymnastique*. Choix de la date et du lieu des prochains examens.

2^o Directions relatives à l'enseignement du chant sacré et profane et adoption d'un programme et d'un choix de morceaux à étudier dans les écoles pour l'année scolaire 1901-1902. Leçon d'application.

3^o Etablissement de la liste des tractanda de la prochaine Conférence générale d'arrondissement. Propositions individuelles à cet égard.

4^o Divers.

I. Enseignement de la gymnastique

M. le Président nous rappelle tout d'abord l'art. 21 du Règlement général qui place l'enseignement de la gymnastique en sus des heures réglementaires. Il nous lit ensuite la réponse de la Tit. Direction de l'Instruction publique à la lettre qui lui a été envoyée en novembre dernier au nom du corps enseignant gruyérien au sujet de l'enseignement de cette branche pendant le semestre d'hiver. D'après cette lettre, personne n'est tenu à l'impossible et il n'y a aucune obligation de donner cet enseignement quand on en est empêché par des motifs de force majeure. Par contre, il faut que les maîtres se fassent un devoir de remplir ponctuellement les exigences du Règlement qui prévoit un minimum de 60 heures de gymnastique. C'est là le minimum et M. le Président nous prévient qu'il se montrera sévère envers ceux qui ne l'atteindraient pas. — Dans l'enseignement de cette branche, continue M. le Président, on laisse trop de côté le *Manuel fédéral* pour s'attacher au Programme spécial qui ne renferme aucun commandement ni aucune direction. C'est là une très grande négligence et il ne faut point s'étonner dès lors si notre enseignement est souvent défectueux.

Invité à donner sa manière d'interpréter le *Manuel de gymnastique*, M. Dessarzin répond que, pour lui, la tâche est sensiblement simplifiée ; n'ayant à diriger que la section supérieure, il enseigne les matières correspondantes au II^{me} degré. Mais la tâche est plus difficile pour les maîtres ayant des élèves de tous les degrés ; il faut ici beaucoup d'attention. N'oublions pas que le *Manuel* a été fait pour toutes les écoles de la Suisse, ce qui a présenté de sérieuses difficultés. Aussi, M. le Président nous recommande d'une manière toute particulière les instructions contenues aux pages 7 à 9 du *Manuel*. D'après ces instructions, notre cours de gymnastique comprendra forcément deux sections : supérieure et inférieure, ayant chacune son programme différent à parcourir. N'auriez-vous que 4 ou 5 élèves, vous êtes tenus d'avoir vos deux sections. Dans ce cas, nous dit M. le Président, je recommande aux maîtres qui se trouvent dans ces conditions de réunir leurs élèves pour certains exercices. M. Dévaud demande si les élèves ayant obtenu un congé doivent être astreints au cours de gymnastique. M. le Président est heureux de voir surgir cette question qui a une grande importance. Il estime que le congé obtenu par certains élèves doit s'étendre à toutes les branches du programme. En conséquence, si nous voulons que ces élèves soient examinés sur cette branche, les examens de gymnastique doivent nécessairement avoir lieu dans les premiers jours de mai ou tard en automne. Une discussion s'engage à ce sujet et les deux époques ci-dessus ont leurs partisans et leurs adversaires. En fin de compte, l'assemblée décide d'observer encore cette année le procédé suivi ces années passées, c'est-à-dire de mettre ces examens dans la première quinzaine de juin.

M. le Président fixe en conséquence l'horaire suivant pour les examens de gymnastique :

Le 8 juin à Vaulruz pour le Cercle de Vaulruz.

Le 10 juin à Broc pour le Cercle de Gruyères.

Le 11 juin à Marsens pour le Cercle de Vuippens.

Le 12 juin à Albeuve pour le Cercle d'Albeuve.

Le 14 juin à Hauteville pour le Cercle de La Roche.

Le 15 juin à Charmey pour le Cercle de Charmey.

L'examen commencera partout à 2 heures du jour.

Ensuite de plaintes de quelques communes, la collation recevra probablement quelques modifications. En tout cas, elle sera refusée aux maîtres qui ne seront pas porteurs d'une autorisation de la Commission scolaire.

II. Enseignement du chant

J'ai pu me convaincre, nous dit M. l'Inspecteur, que dans nombre d'écoles, l'enseignement du chant n'est pas donné régulièrement durant toute l'année scolaire, à l'instar de ce qui se pratique pour le dessin. On se contente de l'enseigner durant le semestre d'hiver. Rappelons-nous donc que le chant est une branche qui demande nos soins aussi bien que n'importe quelle autre du programme ; il est donc de notre devoir de l'enseigner pendant toute l'année scolaire.

Une demande a été faite au Comité de la Cécilienne dans le but d'obtenir un manuel pour l'enseignement du plain chant M. Cosandey nous apprend que le Comité central a étudié cette question et qu'elle a choisi le *Manuel* de M. l'abbé Peguet. M. le Président estime que ce *Manuel* n'est pas suffisant et qu'il faut s'en référer pour le moment aux directions particulières du Comité de la Cécilienne.

Pour l'enseignement du chant profane, il faut se servir du *Recueil du Valais* qui a été resoudu et sensiblement amélioré. Quant aux chants à étudier pendant l'année scolaire 1901-1902, le choix en est laissé aux soins du Comité de la Société de chant.

III. Propositions individuelles pour l'établissement des tractanda de la prochaine Conférence générale

1^o M. Verdon demande que le rapporteur de district soit désigné à la Conférence générale, ainsi que cela se pratique dans les autres districts. — Adopté.

2^o M. Bovet propose de demander à la Rédaction du *Bulletin pédagogique* la publication de dessins avec indication du module, afin de faciliter l'enseignement du dessin aux maîtres qui n'ont pas suivi le cours normal donné par M. Martin. Cette proposition, étant contraire au sens même de la méthode, n'est pas prise en considération.

3^o M. Tinguely prend ensuite longuement la parole. Il s'élève d'abord contre l'ingérence de M. l'Inspecteur dans la question des promotions à l'école primaire et demande que toute liberté d'agir soit laissée à ce propos à l'instituteur.

Il trouve ensuite qu'avec les 12 semaines de vacances accordées aux écoles pendant le semestre d'été, il est impossible de remplir entièrement les exigences du Règlement général qui prévoit un minimum de jours de classe fixé à 75 pour le cours supérieur et 150 pour les deux autres cours. Ces deux questions seront discutées en Conférence générale.

M. Tinguely établit ensuite une comparaison entre les différentes revues pédagogiques de la Suisse romande et trouve que notre *Bulletin* reste bien au-dessous des autres publications analogues. Selon lui, le *Bulletin* remplit plutôt l'office d'organe pour l'ensei-

gnement secondaire à part les comptes rendus des conférences régionales, les avis concernant la Société d'éducation et le Dépôt central, tout le reste se rapporte à l'enseignement secondaire ou supérieur¹. Il se demande donc si ces matières sont réellement de nature à intéresser les instituteurs primaires. Et dire que le prix de notre Revue est supérieur à celui des autres revues qui publient chaque fois des recettes et des articles se rapportant à l'enseignement des différentes branches du programme primaire sans compter les lectures littéraires. Il trouve, en conséquence, que notre Revue pédagogique s'écarte de la voie qu'elle devrait suivre et cesse par là même d'être notre véritable organe.

M. Tinguely termine en demandant si la carte murale de la Suisse offerte aux écoles par le Conseil fédéral nous sera transmise par l'intermédiaire du Dépôt central ou directement par les offices de la Confédération.

M. le Président félicite M. Tinguely d'avoir soulevé les questions ci-dessus. « J'aime, dit-il, cette manière de parler franchement et j'estimerai toujours les maîtres qui seront part de leurs critiques en Conférence, plutôt que de les faire ailleurs, dans des milieux où l'on ne devrait pas parler de ces choses. »

Maintenant, pour répondre à M. Tinguely, je vous dirai que s'il trouve que le *Bulletin* ne publie pas assez d'articles se rapportant à l'enseignement primaire, la faute revient en premier lieu aux instituteurs qui ne s'intéressent pas assez à notre Revue.

Quant aux rares articles touchant l'enseignement secondaire, je trouve, au contraire, qu'ils doivent intéresser en tout premier lieu l'instituteur primaire qui doit avoir en vue son perfectionnement s'il ne veut pas végéter dans les ornières d'une routine condamnable. Evitons surtout de créer une muraille de Chine entre les deux enseignements primaire et secondaire.

4^o M. Bovet demande l'établissement d'un ordre du jour uniforme pour les écoles du district comprenant les 3 degrés. Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée nomme une commission composée de MM. Grandjean à Echarlens, Barbey à Morlon, Yerly à Avry, Corboz à Broc, et votre serviteur, pour travailler à l'élaboration de cet ordre du jour qui sera présenté à la prochaine Conférence générale.

5^o Il est décidé que la Conférence générale du printemps aura lieu le mardi 30 avril prochain avec les tractanda suivants désignés aujourd'hui ou ajoutés par M. l'Inspecteur :

¹ Sous le coup de cette violente critique, je m'empressai d'ouvrir la Collection de l'année 1900 que j'ai sous la main ainsi que les 5 numéros parus cette année-ci. Or, chers lecteurs, voulez-vous savoir combien ces 17 numéros renferment de travaux se rapportant à l'enseignement secondaire ? *Un seul*, celui qui avait pour objet l'enseignement de la langue maternelle. Evidemment M. T. ne lit pas le *Bulletin*, pas même ses articles... ce qui l'autorise, sans doute, à apprécier notre modeste Revue avec une assurance absolue. Libre à M. T. de porter ses préférences sur des revues étrangères à dictées, à problèmes, à recettes, mais nous ne lui permettrons pas d'affirmer que le *Bulletin* ne renferme presque plus que des articles concernant l'enseignement secondaire. Quant au prix d'abonnement on ne doit pas oublier qu'il comprend la cotisation comme membre de la Société.

(Le Réd.)

- a) Compte rendu des examens officiels en 1901 ;
- b) Nomination d'un rapporteur de district ;
- c) Question des promotions à l'école primaire et des demi-jours de classe à faire en été ;
- d) Programme pour l'année scolaire 1901-1902 ;
- 6^e Propositions individuelles. — Divers ;
- e) Plan et programme des conférences partielles prévues à l'art. 200 du Règlement général.

IV. Divers

1^o M. Verdon remet en avant la question du banquet à l'occasion de la Conférence générale du printemps.

« Dans les autres districts, dit-il, le banquet a lieu et je ne vois pas pourquoi les maîtres et maîtresses du V^{me} arrondissement ne se payeraient pas cette petite réjouissance familière à la fin du long et pénible semestre d'hiver. » Cette proposition est appuyée par MM. Corboz et Currat.

M. le Président remercie M. Verdon d'avoir soulevé cette question et rappelle en quelques mots les motifs qui furent invoqués pour supprimer ce banquet qui existait autrefois. Il serait donc tout heureux de le réintroduire, à condition pourtant qu'on le décharge, vu ses occupations multiples, du soin de l'organisation qui serait confiée à un Comité. C'est dans ce sens qu'il propose à l'Assemblée d'émettre son vote sur cette question. A l'unanimité, l'Assemblée décide la réintroduction du banquet, charge le Comité de la Société de chant du soin d'organisation et désigne M. Pasquier pour remplir les fonctions de président du Comité et de major de table.

Partant du principe qu'un jour de Conférence compte comme jour de classe, M. Bovet demande si, en raison de la Conférence d'aujourd'hui, il est autorisé à donner congé à son école un autre jour. M. l'Inspecteur répond que le jour de la Conférence générale et les jours où se tiennent les conférences régionales comptent évidemment comme jours de classe. Toutefois, il estime que la Conférence d'aujourd'hui ne saurait rentrer dans cette catégorie.

Botterens, le 17 avril 1901. THORIMBERT, D. secrétaire.

II

Echo des Conférences régionales de la rive droite

CONFÉRENCE DU 16 MARS 1901, A EPENDES

La séance s'ouvre par la prière.

Tractanda : 1^o Leçon de calcul.
2^o Leçon d'histoire.
3^o Musée scolaire.
4^o Divers.

1^o **Calcul.** — Le maître désigné donne une leçon de calcul sur le taux. Du simple au difficile, par gradation, voilà la marche suivie. Passant au calcul écrit en application du calcul oral, l'instituteur résoud à la table noire un problème-type. Un élève y résoud à son tour un problème semblable. Chaque écolier est occupé à faire les numéros de calcul indiqués par le maître. Celui-ci passe à la correction au cours moyen. Les élèves sont appelés à donner leur réponse avec la solution. Les problèmes manqués sont refaits au tableau par

les écoliers fautifs. Le maître suit la même marche pour la correction à la division supérieure.

2^o Histoire. — La guerre des paysans, tel est le sujet de la leçon. En un style clair et patriotique, l'instituteur expose à la classe les principales causes de cette guerre ; il rappelle les faits essentiels de la guerre de 30 ans avec leurs conséquences pour notre patrie. Il passe en revue les divers combats qui se sont livrés pendant la guerre des paysans, les chefs des armées en présence et les résultats de cette lutte entre le peuple et les gouvernements. Les lieux historiques sont montrés à la carte. Sous la direction du maître, les écoliers résument la leçon de vive voix. Le livre de lecture, III^{me} degré, est ouvert à la page 227. Lecture individuelle, compte rendu, explication des termes difficiles, lecture d'ensemble et réflexion morale donnée par le Conférencier, termine cette leçon.

Une courte prière, mais bien faite, finit la classe. Les écoliers sont congédiés. Passons à la critique des deux leçons données.

Critique

1^o Calcul. — La leçon a été bien donnée ; la marche suivie a été bonne et la méthode conforme aux règles de la pédagogie. Le maître a eu soin de signaler les fautes d'orthographe, pendant la correction. Un exemple à imiter : il est bien de donner aux élèves des problèmes différents à résoudre, lorsque faire se peut. Ce moyen empêche les écoliers de copier les solutions et les réponses des voisins et facilite la discipline.

2^o Histoire. — L'exposition a été bonne. Il aurait mieux valu écrire le résumé à la table noire, pendant le cours de la leçon. Plusieurs instituteurs auraient préféré mettre d'abord les faits sous les yeux de l'écolier et rechercher ensuite les causes de la guerre. A leur avis et d'après leur expérience, ce moyen grave mieux la leçon dans l'esprit ; l'enfant saisit et retient presque sans effort. En suivant ce procédé, l'emploi des tableaux historiques offre des avantages incontestables. La réflexion morale donnée par le maître a été très appréciée par les instituteurs de la Conférence.

Musée scolaire

Que ferai-je cet hiver pour le Musée scolaire ? Telle était la question mise à l'étude. M. l'Instituteur d'Ependes veut bien nous montrer son musée scolaire, c'est-à-dire ce qu'il a fait durant l'hiver, ce qu'il a réuni et classé. C'est infiniment mieux que les plus savantes théories à ce sujet. Chacun l'examine minutieusement avec un vif intérêt. Tout le monde en est enchanté. Bref, une leçon de choses pour nous, instituteurs. C'est un beau commencement, il ne nous reste qu'à l'imiter.

Un collègue prie la Conférence de mettre à l'étude un petit répertoire des principales plantes, insectes et oiseaux de la contrée avec leurs noms patois. Adopté à l'unanimité.

Un instituteur nous lit son travail intitulé : *L'intuition et le musée scolaire*. C'est instructif, gracieux, spirituel et frappé au coin de la vérité et de la saine pédagogie.

Divers

Sur le désir exprimé par quelques maîtres, la Conférence met à l'étude l'emploi du livre de lecture au point de vue de la composition,

dans un sens utile et pratique. Afin de procéder avec fruit le Comité qui vient d'être réélu est chargé de fixer les travaux à présenter à la prochaine réunion. En conséquence les maîtres désignés traiteront chacun un des thèmes d'imitation des trois premières lettres du second degré. Chaque instituteur apportera un nombre suffisant d'exemplaires, afin que chaque maître puisse en recevoir une copie. Un instituteur est nommé censeur des compositions.

Après une fraternelle agape offerte par la main généreuse de l'Instituteur d'Epènes, la séance est levée. Une bonne poignée de main et l'on se quitte ; chacun tire de son côté. Adieu, au revoir à tous et bon retour à la maison.

Arconciel, le 18 avril 1901.

MOREL, JULES, *Secrétaire.*

III

Conférence régionale, à Marly, le 2 mai 1901

Le printemps est revenu ; la nature est reverdie ; les oiseaux ont retrouvé leurs gais refrains. Seuls, le verger et la forêt semblent encore endormis ; les Alpes n'ont pas secoué leur linceul de neige.

Par un de ces jolis après-midi, ils sont si rares cette année, où le soleil vient vivifier la nature, après le long et pénible semestre d'hiver, les instituteurs sont heureux de sortir de leur école. Le jeudi, 2 mai, les membres du personnel enseignant de la rive droite sont réunis en Conférence à Marly. — M. l'Inspecteur Perriard a bien voulu honorer la réunion de sa présence. Tous les membres, à part un seul, ont répondu à l'appel et sont arrivés à l'heure fixée, à l'exception toutefois de ces messieurs de T... qui, suivant la coutume, s'en tiennent encore à l'heure de Paris ! Qu'en pensent les amis du progrès ?

I. Dessin

La séance est ouverte par une leçon de dessin. Le maître passe en revue le tracé de la ligne, la division en 2, 4, 8 parties. Au milieu de la ligne de base, il élève une perpendiculaire de 8 modules. Le module est la 8^e partie de la base. Au sommet, le maître trace une parallèle à la base. Deux perpendiculaires joignent les extrémités. Un élève montre les angles, les perpendiculaires. Par le moyen des interrogations, le maître apprend aux écoliers la définition des angles droits et des perpendiculaires. Deux lignes pointillées divisent le carré en rectangles. Un rectangle est tracé à côté du carré. Les élèves font de même sur leurs cahiers. Le travail est contrôlé. Par une série de questions socratiques, l'instituteur amène son jeune auditoire à saisir la ressemblance et la différence entre le carré et le rectangle.

Un second rectangle est tracé à côté du premier. Le milieu du petit côté est joint aux extrémités de la base. Voilà un triangle isocèle. Sous la direction du maître, les écoliers recherchent les côtés et les angles. Enfin, le Conférencier fait l'exposé du tracé de la circonference au moyen du carré et la leçon se termine par le dessin du cadran de l'horloge de l'église de Marly.

M. l'Inspecteur profite de la circonstance pour faire un petit examen de l'école, afin de s'assurer des progrès réalisés depuis

l'examen officiel du 28 février dernier. Les résultats obtenus prouvent que personne n'a gaspillé le temps.

II. Chant

Comme le maître qui devait donner cette leçon est absent, la Conférence prie M. B... de bien vouloir faire une répétition des chants appris durant l'hiver. Il s'en acquitte avec le talent qu'on lui connaît.

III. Critique des leçons

Dessin. — Voici les principales observations émises :

1^o Que nos leçons ne soient pas trop longues ; elles y gagneront en valeur.

2^o Habituons l'enfant à répondre par des phrases complètes.

3^o Le maître parlera peu, mais fera parler les élèves.

4^o Il est nécessaire de circuler dans les bancs, afin de vérifier le travail des écoliers, et de corriger, s'il y a lieu.

5^o Dans le cours de la leçon, ne nous arrêtons point à des digressions, à des subtilités d'aucun profit.

6^o Il est très avantageux de tracer à l'avance le dessin à exécuter sur une grande feuille qu'on exposera aux yeux des élèves. L'enfant le voit, en est frappé et par là même exécute mieux son travail sur le cahier.

Deux buts sont à atteindre dans les leçons de dessin données dans les Conférences régionales :

a) Etudier la méthodologie du dessin ;

b) Appliquer la méthode dans les leçons pratiques.

IV. Divers

Les lettres d'imitation des trois premières lettres du 2^{me} *degré* du livre de lecture — après avoir été lues et corrigées par le censeur — sont distribuées. Chaque instituteur reçoit un exemplaire.

M. l'Inspecteur est enchanté de l'initiative prise par la Conférence de la rive droite. A ce sujet, il veut bien nous donner quelques conseils.

« Que ces lettres, dit-il, soient simples, concises, correctes, divisées par alinéas suivant le sens et que, pour chaque cours, le sujet soit traité suivant l'ordre et l'importance qu'il exige. Les rédactions destinées au cours moyen seront courtes, simples et claires ; à la division supérieure, elles pourront être plus étendues et plus détaillées.

Les imitations de trois autres lettres seront rédigées pour la prochaine Conférence avec un Rapport sur la manière d'établir pratiquement le *Musée scolaire*.

Six heures ont sonné. Après diverses communications, M. l'Inspecteur lève la séance.

M. l'Instituteur de Marly nous invite à une modeste agape, où, comme toujours, un goûter fort bien servi fut assaisonné par une cordiale et franche gaîté qui nous a laissé à tous le meilleur souvenir.

Arconciel, le 13 mai 1901.

MOREL, JULES, *secrétaire*.

IV

Encore les travaux manuels

(Suite.)

Les bandes tricotées seront refaites jusqu'à réussite satisfaisante. Celles de deuxième année doivent se terminer par 5 tours de diminutions telles qu'on en fait au bas pour marquer la jambe. La première diminution s'exécute en tricotant deux mailles ensemble ; pour la seconde on prend la maille sans la tricoter, on tricote la suivante et on la croise par la maille non tricotée. La maîtresse doit faire ces diminutions avec les grandes aiguilles de bois et la grosse laine. Il faut élever les bras et tourner le dos aux élèves afin que le modèle proposé se présente à leurs yeux de la même manière que la bande qu'elles ont en mains. Après chaque diminution elles tricoteront 5 tours à l'endroit. Cela fait, elles avertiront la maîtresse qui recommencera son exposé.

La bande pour le talon suivra sans difficultés et on arrivera à la *capette*. La manière la plus simple de former l'angle du talon est de diminuer 8 mailles de chaque côté de la bande. En comptant à partir des deux extrémités de l'aiguille on diminue la 9^{me} et la 8^{me} maille au premier tour, on fait suivre d'un tour à l'endroit, la 8^{me} et la 7^{me} maille au troisième tour ; la 7^{me} et la 6^{me} au cinquième tour ; la 6^{me} et la 5^{me} au septième tour, jusqu'à ce qu'il ne reste sur l'aiguille que les mailles restées entre le point de chainette ou de couture et les diminutions.

Pour les manchettes nous nous écarterons un peu du programme. Il faut leur donner 30 mailles et les faire tricoter alternativement 3 tours à l'endroit et 3 tours à l'envers. Si une manchette entière est tricotée à l'envers elle devient plus longue que celle qui est tricotée à l'endroit parce que les enfants sont portées à tendre moins la laine en tricotant à l'envers.

Pendant que les enfants de première année font leurs manchettes, celles de deuxième s'occupent de leur marquoir. Elles ont déjà appris à faire le point de marque, mais elles le répèteront autour du marquoir, sur deux côtés au moins ; les deux autres côtés seront garnis d'un petit dessin fort simple (deux points sur une ligne, deux points sur la ligne parallèle). Au milieu les lettres simples, les chiffres et les initiales de l'enfant seuls, sans oiseaux, ni calice.

Pour la commodité et l'économie de temps, j'engage les maîtresses à tracer les lettres, au moyen de croix remplaçant les points, sur des cartons qu'elles n'auraient qu'à suspendre devant les élèves et qui leur serviraient indéfiniment. Il faut que les croix soient nettement tracées, à l'encre ; on peut employer le carton des deux côtés.

Le programme du cours inférieur sera achevé par la confection d'un sac ou d'une taie pour les enfants de deuxième année. Comme pendant à ce travail celles de première ourleront un mouchoir, après s'être exercées au préalable, sur une bande de 20 centimètres de long et 5 de large, ourlet large d'un côté, relativement au morceau, étroit de l'autre.

Est-il besoin de faire ressortir que ce mouchoir, premier exercice de couture sur toile, ne peut pas être un de ces mouchoirs de priseur de tabac en indienne imprimée tout de travers, n'ayant aucun corps, aucun apprêt ?

Comment obtenir que les travaux se fassent dans le même espace de temps s'ils sont si différents en grandeur et en difficulté ?

Si on opte pour la petite taie carrée, il faut prendre des tressoirs ou rubans de fil pour la fermer et non des attaches qui ne sont pas destinées à être cousues. Avec un rouleau de rubans de 35 cent., au Dépôt, on garnit tous les oreillers d'un dortoir. C'est une mauvaise économie que celle qui consiste à prendre : un faux biais pour ne pas employer un peu de toile, des attaches au lieu de ruban de fil. Il importe que les travaux d'apprentissage soient faits selon les règles ; que les ourlets soient égaux, que les ceintures ne soient pas tordues, qu'elles soient terminées par une couture en dedans, que l'étoffe retournée soit appliquée bord à bord, que les rubans soient cousus en carré exact, à point d'ourlet de trois côtés, à point croisé du quatrième côté, celui du bord de la taie ; que les bavettes de tablier soient rentrées dans la ceinture et les lisières cachées par un ourlet.

Un objet de lingerie doit être aussi proprement cousu à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le sac se fait en toile bise avec le monogramme de l'élève brodé au point de marque. Il se ferme par un cordon de couleur.

J'ai vu une école mixte, admirablement dirigée du reste, où les petits garçons avaient, avec beaucoup de courtoisie, tordu les cordons pour les sacs de leurs petites condisciples : Honni soit qui mal y pense !

(A suivre)

J. PASQUIER *Inspectrice.*



CAISSE DE RETRAITE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée ordinaire, à Fribourg, rez-de-Chaussée de l'Ecole des filles, sur le lundi, 10 juin prochain, à 1 $\frac{1}{2}$ heure précise de l'après-midi.

Tractanda :

- 1^o Nomination du Bureau ;
- 2^o Rapport du Comité sur l'administration de la Caisse en 1900 ;
- 3^o Approbation des comptes de 1900 ;
- 4^o Fixation de la cotisation pour 1901 ;
- 5^o Demande de M. Charles Corminboeuf, instituteur ;
- 6^o Demande de M^{me} Descloux, à Hauteville ;
- 7^o Renouvellement du Comité ;
- 8^o Nomination de la Commission examinatrice des comptes.

Au nom du Comité :
Le Secrétaire, H. GUILLOD.

